

**Vallée Sud
HABITAT**

Grand Paris
N° CA-19/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024**

Le 17 octobre 2024 à 17h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 07 octobre 2024, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Jean-Robert DELLOYE, Christophe RENDU, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Anthony REYNAUD à Martine BAGDASSARIAN, Mauricette MERIGOT-DURBAN à Daniel PIEDDELOUP.

Étaient absents excusés : Patrick WIDLOECHER, Michel VENEAU, Thierry CAMPOS, Malika BELARBI.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Lionel PIERE, Directeur comptable et Financier, Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Manuel HERNANDEZ, Directeur de la Communication ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Présentation de la charte des attentes déontologiques de la Ville de Clamart envers ses partenaires.

VALLÉE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2024

DELIBERATION

Objet : Présentation de la charte des attentes déontologiques de la Ville de Clamart envers ses partenaires.

Le Conseil d'Administration,

Vu les exigences de l'article 8.3 de la loi « Sapin 2 » modifiée par loi 2022-401 dite « loi Wasserman » du 21 mars 2022.)

Vu la certification ISO 37001 (système de management anti-corruption) de la Ville de Clamart qui a fait émerger la nécessité pour elle et ses partenaires de consolider leurs relations en matière de probité et de lutte contre la corruption

Vu que pour se prémunir de ces risques, Vallée Sud Habitat lutte déjà activement en ce sens, et cette adhésion au partenariat s'inscrit dans le prolongement des actions engagées, à savoir la charte éthique et déontologique de Vallée Sud Habitat ainsi que la charte de déontologie des marchés publics.

Considérant la nécessité d'adhérer à la charte,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve cette démarche et la charte partenariale, et autorise le Directeur Général à signer la charte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Député-Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris**

Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 24 octobre 2024
Reçue en Préfecture le 24 octobre 2024
Certifiée exécutoire le 24 octobre 2024
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Yann CHEVALIER
Directeur Général